

SEANCE DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL				DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Qui ont pris part à la délibération	30/09/2011	30/09/2011
15	12	3	15	Secrétaire de séance : Christine Granata	

L'an deux mille onze, le sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle Lecesne, maire.

Présents : Madame Michèle Lecesne, Maire, Messieurs Jean Quéré, Patrick Collet, Guy Gilet, Serge Boyer, Adjoint, Mesdames Christine Granata, Nathalie Létaux, Messieurs Jean Crestey, Gérard Guillot, Cédric Pulrulczyk, Serge Arinal, Aristide Ribeiro, Conseillers.

Absents : Madame Régine Bénesville a donné pouvoir à Madame Michèle Lecesne.
Monsieur Yann Le Cossec a donné pouvoir à Monsieur Guy Gilet.
Monsieur Christian Scraigne a donné pouvoir à Mme Christine Granata.

La séance est ouverte à 20h40.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27/06/2011
- Délibération n°44/2011 : Demande de subvention auprès de la CAF pour le centre de loisirs
- Délibération n°45/2011 : Demande de subvention pour le mobilier restaurant scolaire et bibliothèque de l'école
- Délibération n°46/2011 : Reprise sur provision
- Délibération n°47/2011 : Restauration de l'église Sainte-Cécile : choix de l'architecte
- Délibération n°48/2011 : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'église Saint-Cécile
- Délibération n°49/2011 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'église Saint-Cécile
- Délibération n°50/2011 : Servitude à Mme Mozziconacci
- Délibération n°51/2011 : Subventions aux associations
- Délibération n°52/2011 : Tarifs cantine et garderie
- Délibération n°53/2011 : Promesse de vente à Mr et Mme Leroy Bruno
- Délibération n°54/2011 : Terrain multisport : choix de la maîtrise d'oeuvre
- Délibération n°55/2011 : Demande de subvention Cg pour le terrain multisport
- Délibération n°56/2011 : Demande de subvention DETR pour le terrain multisport
- Délibération n°57/2011 : Demande de subvention FFT pour le terrain de tennis
- Délibération n°58/2011 : Demande de subvention CASE pour le terrain multisport
- Délibération n°59/2011 : Demande de subvention Jeunesse et Sport pour le terrain multisport

- Délibération n°60/2011 : Lotissement Saint-Meauxe II : attribution du marché
- Délibération n°61/2011 : Indemnité d'expropriation aux héritiers Mulots
- Délibération n°62/2011 : Reversement à la coopérative scolaire de la participation de Conseil Général à la classe transplantée 2011
- Délibération n°63/2011 : Sorties d'actif

Madame Lecesne propose d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2011.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 44/2011 - OBJET : Demande de subvention auprès de la CAF pour le centre de loisirs

Considérant que le conseil a statué sur la création d'un centre de loisirs en lieu et place de l'actuelle école, il est exposé au conseil que la CAF de l'Eure est susceptible de participer à cette création par l'attribution d'une subvention.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la CAF pour l'attribution d'une subvention concernant la création d'un centre de loisirs et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Commentaire : Subvention avant investissement 30%.

N° 45/2011 - OBJET : Acquisition de mobilier pour le groupe scolaire, le restaurant scolaire et la bibliothèque

Considérant qu'il devient nécessaire d'effectuer l'acquisition de mobilier pour l'aménagement du groupe scolaire, du restaurant scolaire et de la bibliothèque, il est présenté aux membres du conseil un devis de la société CAMIF d'un montant de 37689,05 euros HT.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis proposé pour un montant total de 37689,05 euros HT.

- **D'AUTORISER** le maire à effectuer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Commentaire : D'autres devis seront établis afin d'avoir une fourchette de prix et de valider un choix définitif.

N° 46/2011 - OBJET : Reprise sur provision

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 27/09/2010 autorisant la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels dans le cadre du procès qui opposait la commune à la SCI PMCEJ concernant la construction d'une salle polyvalente sur le site du plan d'eau,

Considérant l'inscription d'une somme de 25 000€ au compte 6875 du budget 2010,

Considérant l'arrêt rendu par la cour administrative de Douai le 17/02/2011 rejetant la demande présentée par la SCI PMCEJ, et le terme du délai permettant un éventuel pourvoi en cassation,

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EFFECTUER** une reprise sur la provision pour risques et charges exceptionnels de 25 000€ constituée au compte 6875 du budget 2010 et devenue sans objet,

- **D'INSCRIRE** la recette correspondante au compte 7875 du budget 2011.

Commentaire : Il n'y a pas eu de suite de la part de la partie adverse.
Il s'agit d'un jeu d'écriture.

N° 47/2011 - OBJET : Choix de l'architecte dans le cadre de la restauration de l'église Sainte-Cécile

Mme Lecesne rappelle que la commune d'Acquigny souhaite rénover l'église Sainte-Cécile.

Conformément à l'article 28 du code des marchés publics un accord cadre a donc été lancé, en vue

de confier la maîtrise d'oeuvre de cette opération à un cabinet spécialisé.

Cet accord cadre prévoit que celui-ci donnera lieu à la conclusion d'un marché de diagnostic suivi de marchés comportant la mission de base avec visa. Les marchés subséquents seront passés en fonction des financements annuels dégagés par la commune.

De plus cet accord cadre est passé pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Une consultation a été lancée, et les candidatures reçues analysées.

Il est exposé au conseil le résultat de cette analyse :

- 6 dossiers de candidature ont été étudiés
- le tableau de notation fait ressortir des notes allant de 58,75 à 88,85
- la note maximale revient au cabinet Lefebvre Architectes, 11 avenue Franco-Russe 75 007

PARIS, dont l'offre est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse.

Le cabinet Lefebvre Architectes a proposé un taux de rémunération s'élevant à 6,95%. Ce taux servira de base pour les négociations lors du lancement de chaque marché subséquent.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le choix du cabinet Lefebvre Architectes pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la restauration de l'église Sainte-Cécile ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer l'accord cadre de maîtrise d'oeuvre précité ;

- **D'AUTORISER** les marchés subséquents en découlant ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer les avenants en moins value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus value inférieure à 5% du montant de marchés subséquents, dans le respect du montant global des estimations prévisionnelles ;

- **DE DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget.

Commentaire : La convention avec la fondation du patrimoine et l'association des amis de l'église Sainte-Cécile a été signée le 07/10/11.

N° 48/2011 - OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la restauration de l'église Sainte-Cécile

Considérant l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Jean-Claude GILBERT par délibération en date du 27/09/2010 ;

Considérant la délibération du 28/10/2010 autorisant le maire à solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de

rénovation de l'église Sainte-Cécile ;

Considérant la mission de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'église Sainte-Cécile attribuée au Cabinet Lefebvre Architectes ;

Il est exposé au conseil la possibilité de solliciter le Conseil Général de l'Eure pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'église Sainte-Cécile.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter le Conseil Général de l'Eure pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'église Sainte-Cécile.

- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Commentaire : Néant

N° 49/2011 - OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration de l'église Sainte-Cécile

Considérant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église Sainte-Cécile confiée à Jean-Claude GILBERT par délibération en date du 27/09/2010,

Considérant la mission de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'église Sainte-Cécile attribuée au cabinet Lefebvre Architectes ;

Considérant la délibération du 28/10/2010 autorisant le maire à solliciter la DRAC pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restauration de l'église Sainte-Cécile;

Il est exposé au conseil la possibilité de solliciter la DRAC concernant la mission de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'église Sainte-Cécile;

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la DRAC pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'église Sainte-Cécile.

- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Commentaire : Néant

N° 50/2011 - OBJET : Servitude à Mme Mozziconacci

Considérant les parcelles cadastrées section H116, H254, H256 lieudit La Noé, et section H208 lieudit Les Diguets, propriétés de la commune, et dont la SCI Les Planches est usufruitière ;
Considérant la demande de Mme Bernadette Mozziconacci et Melle Céline Mozziconacci afin d'obtenir le droit de passer sur ces parcelles ;

Il est exposé au conseil la nécessité de constituer une servitude.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide :

- **DE CONFIER** à Maître Potentier, notaire à Louviers, la rédaction de la servitude au profit de Mme Bernadette Mozziconacci et Melle Céline Mozziconacci, à l'expresse condition que l'entretien du chemin soit à la charge du fonds dominant ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Commentaire : Néant

N° 51/2011 - OBJET : Subventions aux associations

Considérant les diverses demandes de subvention des associations auprès de la commune pour assurer leur fonctionnement annuel ;
Considérant la réunion de la commission en date du 17/09/2011 afin d'étudier ces demandes ;

Il est exposé au conseil les propositions de subventions suivant la liste ci-dessous :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Subvention 2011</u>
Anciens Combattants	350,00 €
Les amis de l'école d'Acquigny	700,00 €
Les amis de l'église Sainte Cécile d'Acquigny	700,00 €
Relaxons à Aquigny association de gymnastique volontaire	400,00 €
A,L,A,L Louviers/Acquigny/Loisirs (Basket/Stages)	500,00 €
Association Louviers Hamelet Basket club intercommunal	400,00 €
Club du 3 ème age	400,00 €
Etoile sportive d'Acquigny	450,00 €
Mieux vivre à Acquigny	500,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	600,00 €
Acquigny Karaté club	400,00 €
Ecole de danse d'Acquigny et Heudreville sur Eure	300,00 €

Tennis club	400,00 €
Association sportive scolaire HAAC	884,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Total	8 984,00 €

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les propositions de subventions 2011 aux associations,
- **D'AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations,
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2011.

Commentaire : Néant

N° 52/2011 - OBJET : Tarifs cantine et garderie

Il est exposé au conseil la nécessité de procéder à une augmentation du prix des repas de cantine et des journées de garderie.

Tarifs actuels :

- Repas enfant : 2,65€
- Repas adulte : 3,55€
- Jour de garderie : 2,25€

Tarifs proposés :

- Repas enfant : 2,70€
- Repas adulte : 3,60€
- Jour de garderie : 2,30€

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUGMENTER** les tarifs de cantine et garderie comme proposés ci-dessus,
- **DE DIRE** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er novembre 2011.

Commentaire : Néant

N° 53/2011 - OBJET : Promesse de vente à Mr et Mme Leroy

Considérant la mise en vente des 6 lots du lotissement communal Saint Meauxe II ;
Considérant Mr et Mme Leroy Bruno acquéreurs potentiels du lot n°6, issu de la parcelle cadastrée Section AC59, pour une superficie de 929m², sis rue Saint-Meauxe ;

Il est exposé au conseil la demande de Mr et Mme Leroy.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la vente du lot n°6 du lotissement Saint Meauxe II, issu de la parcelle cadastrée AC59 pour une superficie de 929m², à Mr et Mme Leroy Bruno, pour un montant de 73000€ TTC;
- **DE CONFIER** à Maître Potentier, notaire à Louviers, la rédaction des actes à venir, dont une promesse de vente ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Commentaire : Néant

N° 54/2011 - OBJET : Choix de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe

Considérant la décision d'aménager un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe ;

Considérant la procédure de marché pour la mission de maîtrise d'oeuvre dont la remise des plis était fixée au 05/09/2011 ;

Considérant la commission d'ouverture des plis en date du 08/09/2011 et l'analyse des offres qui a suivi ;

Il est exposé au conseil le résultat de cette analyse :

- 6 dossiers de candidature ont été étudiés
- le tableau de notation fait ressortir des notes allant de 13,8 à 19
- la note maximale revient à Soderef 620 rue Nungesser et Coli 27000 Guichainville

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le choix de Soderef pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'aménagement un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe, dont le coût est de 10 907,52 euros TTC ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer le marché, les éventuels avenants et tous les documents affairant au dossier.

Commentaire : Les compétences des candidats ont été étudiées avec attention. Il y aura peut-être des sous-traitants.

N° 55/2011 - OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint Meaux

Considérant la décision d'aménager un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meaux ;

Il est exposé au conseil la possibilité de solliciter le Conseil Général de l'Eure pour l'attribution d'une aide financière.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter le Conseil Général de l'Eure pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meaux ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Commentaire : Néant

N° 56/2011 - OBJET : DETR pour la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint Meaux

Considérant la décision d'aménager un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meaux ;

Il est exposé au conseil la possibilité de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les équipements sportifs de proximité.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour les équipements sportifs de proximité dans le cadre de la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meaux ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Commentaire : Néant

N° 57/2011 - OBJET : Demande de subvention auprès de la Fédération française de Tennis pour la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe

Considérant la décision d'aménager un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe ;

Il est exposé au conseil la possibilité de solliciter la Fédération Française de Tennis pour l'attribution d'une aide financière.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la Fédération Française de Tennis pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Commentaire : Le conseil fait remarquer qu'il faut solliciter la FFT au titre de l'ensemble des équipements, sachant que les parkings seront utilisés pour toutes les activités.

N° 58/2011 - OBJET : Demande de subvention auprès de la CASE pour la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint Meauxe

Considérant la décision d'aménager un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe ;

Il est exposé au conseil la possibilité de solliciter la CASE pour l'attribution d'une aide financière au titre des fonds de concours.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la CASE pour l'attribution d'une subvention au titre des fonds de concours dans le cadre de la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meauxe ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Commentaire : Néant

N° 59/2011 - OBJET : Demande de subvention auprès du CNDS pour la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint Meaux

Considérant la décision d'aménager un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meaux ;

Il est exposé au conseil la possibilité de solliciter le Centre National pour le Développement du Sport pour l'attribution d'une aide financière.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter le CNDS pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la réalisation d'un terrain de tennis, une aire multisport, un boulodrome et trois parkings rue Saint-Meaux ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Commentaire : Néant

N° 60/2011 - OBJET : Lotissement Saint Meaux II : attribution du marché

Considérant la délibération en date du 20 janvier 2011 ayant pour objet la convention de maîtrise d'oeuvre avec Soderef pour l'aménagement de la seconde partie de la résidence Saint Meaux ;

Considérant la procédure de consultation des entreprises dont la date limite de remise des plis était fixée au 16/09/2011 ;

Considérant la commission d'ouverture des plis en date du 19/09/2011 et l'analyse des offres qui a suivi ;

Il est exposé au conseil le résultat de cette analyse :

- 2 dossiers de candidature ont été étudiés
- le tableau de notation fait ressortir des notes allant de 19,44 à 20
- la note maximale revient à Colas agence Devaux, ZA la Bergerie 27600 Gaillon

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à Colas agence Devaux pour un montant de 62774,69 euros TTC ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer le marché, les éventuels avenants et tous les documents affairant au dossier.

Commentaire : Néant

N° 61/2011 - OBJET : Indemnité d'expropriation

Considérant que la commune d'Acquigny a acquis par voie d'expropriation un terrain sis à Acquigny cadastré section ZC66 d'une contenance de 1246m² appartenant aux héritiers de la succession de Mr Paul Mulot et de son épouse née Bertrand, à savoir :

- Mme Anne Bertrand épouse Javel pour 3/12ème
- Mr Jean-Michel Bertrand pour 3/12ème
- Mme Eliane Bertrand épouse Beauvillain pour 2/12ème
- Mr Michel Bertrand pour 2/12ème
- Madame Nicole Bertrand épouse Frigaux pour 2/12ème

Considérant que l'ordonnance d'expropriation a été rendue par le tribunal de grande instance d'Evreux (27) le 20 septembre 1994, reçue en mairie d'Acquigny le 25 septembre 1994, et publiée au bureau des hypothèques le 22 février 1995 et 7 août 1995 pour une évaluation de 20000 francs, soit 3048,98 euros et que cette somme n'a jamais été réglée ;

Considérant la demande des héritiers Mulot / Bertrand tendant à obtenir le paiement de cette indemnité et des intérêts de retard ;

Considérant que Mme Lecesne a interrogé Maître Potentier, notaire, sur le bien-fondé de cette demande ;

Il est exposé au conseil la nécessité de se prononcer sur le paiement de l'indemnité d'expropriation et des intérêts de retard calculé au taux légal.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DIRE** qu'il sera procéder au paiement de l'indemnité d'expropriation aux héritiers Mulot / Bertrand pour la part qui les concernent ;

- **DE DIRE** qu'il sera procéder au paiement des intérêts de retard calculés au taux légal en vigueur aux héritiers Mulot / Bertrand pour la part qui les concernent ;

- **D'INSCRIRE** au budget la dépense correspondante.

Commentaire : Mme Lecesne rappelle qu'elle a interrogé Maître Potentier sur le bien-fondé de la demande.

N° 62/2011 - OBJET : Reversement à la coopérative scolaire de la participation du Conseil Général à la classe transplantée 2011

Considérant que la coopérative scolaire de l'école d'Acquigny a sollicité le Conseil Général de l'Eure pour l'attribution d'une participation financière à la classe transplantée 2011 ;
Considérant que la somme de 540 euros octroyée à la coopérative scolaire par le Conseil Général a été versée en septembre sur le compte de la commune ;

Il est exposé au conseil la proposition de reversement de cette somme à la coopérative scolaire.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE REVERSER** à la coopérative scolaire la somme de 540 euros correspondant à la subvention accordée par le Conseil Général de l'Eure pour la classe transplantée 2011 ;

- **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au compte 6574 du budget 2011.

Commentaire : Néant

N° 63/2011 - OBJET : Sorties d'actif

Considérant l'état de l'actif de la commune transmis par Mr le trésorier de Louviers ;
Considérant que certains biens n'ont plus à figurer sur cet état (Biens hors service, biens disparus, etc...) ;

Il est exposé au conseil la liste des biens à sortir de l'actif :

PLANT003 : Jardin d'Edouard pour une valeur nette de 32064,16€ / Cpt 2121

PLANT003-2128 : Pompe jardin d'Edouard pour une valeur nette de 5456,61€ / Cpt 2128

ECOLE-1 : Ordinateur Ecole Lab Duron 1Go pour un valeur de 1056,47€ / Cpt 2183

MATMAIRIE0015 : appareil photo numérique pour une valeur de 763,77€ / Cpt 2183

MATMAIRIE0020 : Imprimante Brother MFC3420C pour une valeur de 214,08€ / Cpt 2183

MATMAIRIE0028 : Imprimante mairie pour une valeur de 238,76€ / Cpt 2183

MAT2004-2 : Appareil photo numérique pour une valeur de 612,90€ / Cpt 2188

MAT2007-8 : Débroussailleuse Husqvarna pour une valeur de 887€ / Cpt 2188

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la liste des biens à sortir de l'actif de la commune.

Commentaire : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

- Mr Fichaut demande des explications quant au manque d'éclairage public dans la rue du Moulin Potel et la rue Aristide Briand.

Il lui est répondu qu'un incident technique avait provoqué l'incendie d'une armoire électrique, et qu'il avait fallu déterminer les responsabilités entre la commune, ERDF et le prestataire en maintenance de l'éclairage public avant d'envisager une intervention. La commande de la nouvelle armoire électrique est passée et le problème devrait être réglé sous peu.

- Mr Fichaut souhaite savoir s'il n'y avait pas eu de conseil municipal en septembre parce que l'adjoint aux finances était parti.

Mme Lecesne lui répond qu'il n'y avait pas matière à programmer un conseil municipal en septembre, et que l'absence d'un des adjoints n'était pas en cause.

- Mr Fichaut souhaitait savoir si l'allée menant à l'école changerait de nom.

Il lui est répondu que la rue conserverait comme nom «Allée du jardin d'Edouard».

- Mr Fichaut souhaite savoir pourquoi les locaux de la cantine et non ceux de la mairie ont été prêtés pour les primaires socialistes, et si ce prêt était à titre gratuit.

Mme Lecesne explique qu'il s'agit d'un choix personnel, et que ce prêt était consenti à titre gratuit comme c'est le cas pour les associations.

La séance est levée à 22 heures.